



DECISION DU PRESIDENT DP2020-32

Convention de distribution de conteneurs à ordures ménagères et de composteurs avec la commune de SOS

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,

Vu la convention financière n°CONV.2020-10 du 16/06/2020 entre ValOrizon et le SMICTOM LGB relative à la mise en œuvre des opérations de compostage individuel et collectif, et prévoyant notamment la prise en charge financière par ValOrizon du coût d'acquisition de composteurs,

Considérant que le SMICTOM LGB, dans le cadre de ses actions de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés, accompagne les usagers du territoire dans la prévention et la réduction des déchets ménagers et assimilés, notamment par la réduction de fréquence de collecte et la participation dans l'équipement des usagers en composteurs et conteneurs à ordures ménagères ;

Considérant que la commune de SOS connaissant une réduction de fréquence de collecte sur certains circuits et souhaitant s'inscrire activement dans la démarche de prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés en partenariat avec le SMICTOM LGB,

Il a été convenu des actions suivantes :

- Cession de kits composteurs pour les usagers au tarif de 15 € dont 5 € charge commune de SOS et 10 € charge usager.
- Cession de conteneurs à ordures ménagères 140L pour les usagers concernés aux tarifs de 15 € dont 5 € charge commune de SOS et 10 € charge usager.

Compte tenu de ces éléments,



Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de signer avec la commune de SOS, une convention de distribution de conteneurs à ordures ménagères et de composteurs avec la commune de SOS ;

ARTICLE 2 : Décide dans le cadre de la convention précitée de fixer le tarif de cession des conteneurs à ordures ménagères à 15 € net de taxe (10€ charge usager + 5€ charge commune de SOS) ; la cession de kits composteurs à 15 € net de taxe (10€ charge usager + 5€ charge commune de SOS) .

A Aiguillon, le 29 décembre 2020

Le Président,

Alain LORENZELLI